



**CONCOURS INTERNE D'INSPECTEURS DU PERMIS DE
CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE DE 3^{ème} CLASSE AU
TITRE DE L'ANNEE 2018**



ENTRAINEMENT A L'EPREUVE ECRITE N°2

Durée : 1h30 – coefficient 1

DEVOIR N°2

A retourner à l'adresse suivante avant le 8 janvier 2018

nathalie.vidot@inserr.fr

Questions appelant des réponses courtes portant sur des notions élémentaires de droit public et du code de la route et de la sécurité routière.

Nom : _____ Prénom : _____

1 – Les attributions du maire exercées sous l'autorité du procureur de la République (3 points).

2 – Dans quel cas parle-t-on de responsabilité sans faute (3 points) ?

3 – Le silence de l'administration : qu'est-ce qui a changé avec la loi du 12 novembre 2013 (2,5 points) ?

4 – Qu'est-ce qu'une déclaration d'utilité publique (2,5 points) ?

5 – La notion de récidive en matière d'infraction routière (1,5 points).

6 – Consommation de produits stupéfiants et conduite automobile (1,5 points).

7 – Transport exceptionnel (3 points).

8 – Transport de matières dangereuses (3 points).
